

Ajournement

comptes publics du jeudi 10 novembre 1977, où sont rapportées les paroles suivantes du sous-ministre adjoint:

Tout pouvoir de signature, toute responsabilité de surveillance, ont été enlevées à l'agent financier qui a été relégué à un travail bien spécifique l'éloignant de ce secteur de responsabilité.

J'aimerais également citer l'extrait suivant de la page 2:26 du compte rendu:

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il s'agit d'un cas sérieux. J'ai déjà dit que la personne avait été accusée d'incompétence. J'ai demandé au service du personnel d'étoffer l'accusation, de confronter la personne et de mettre en route la procédure.

Voilà qui est conforme à la réponse du ministre quand il a dit que le député savait que l'on avait pris des mesures disciplinaires, qu'on le lui avait dit au comité.

Je souligne que l'on n'a pas dépensé de fonds au profit de quiconque. Personne ne les a empochés. Les services étaient des services légitimes et ils ont été rendus contre ces fonds. Le stock d'objets d'art et d'artisanat a été acheté et demeure un stock vendable aux mains du service de commercialisation.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LA PROCHAINE
RENCONTRE DES MINISTRES DES RESSOURCES—LA RECHERCHE
D'UNE ENTENTE AU SUJET DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DE
L'IMPOSITION DES RICHESSES NATURELLES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Vu l'absence du vice-premier ministre (M. MacEachen) que j'ai interrogé le 24 novembre dernier quant à la position du gouvernement fédéral relativement à la décision très importante que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire CIGOL, monsieur l'Orateur, c'est au secrétaire parlementaire que je pose ce soir ma question. J'ai tenté ce jour-là d'obtenir du gouvernement qu'il nous dise s'il entendait préciser les droits des provinces en ce qui concerne la propriété des ressources minières.

● (2217)

L'affaire CIGOL a débouché sur une décision d'une importance énorme, qui met le point final à un différend qui a eu ses échos à l'intérieur de la Saskatchewan même et entre cette province et l'État fédéral. Depuis ce jugement on s'inquiète en Saskatchewan. On se demande s'il ne faudra pas supporter la charge gigantesque d'avoir à rembourser 600 millions environ.

Le gouvernement provincial de Saskatchewan nous a fait voir tout le gâchis qu'il est possible de réaliser dans la gestion des affaires publiques, en se lançant dans une forme de fiscalité qui a fini par être cassée par la Cour suprême, malgré les mises en garde qui lui avaient été adressées longtemps à l'avance quant à la constitutionnalité de la mesure.

Du côté fédéral, il y a tout un passé de confrontation avec les provinces en matière de fiscalité minière. Il ne suffisait pas à l'État fédéral d'adopter la mesure que l'on sait à propos de la déductibilité des redevances et impôts provinciaux dans le calcul des impôts fédéraux sur les ressources naturelles. Il a fallu qu'il intervienne directement dans l'affaire CIGOL, qu'il prenne le parti d'une société pétrolière contre les intérêts provinciaux sur la propriété des ressources minières.

Je dis au secrétaire parlementaire que la situation actuelle a été provoquée par le gouvernement provincial NPD et par le

[M. Milne.]

gouvernement fédéral. La population de la Saskatchewan s'en trouve bien embêtée. J'ai bien peur que cette décision n'ait de graves conséquences, et il importe de préciser les droits des provinces en matière de fiscalité minière. Dans le cas de la Saskatchewan, les ressources naturelles sont entrées dans la compétence provinciale en 1930, et dans cette province nous avons toujours considéré que nous avions la propriété des richesses du sous-sol. Après cette décision, nous constatons que cette propriété n'est que partielle. Il semble que nous soyons propriétaires de nos ressources tant qu'elles demeurent dans le sol, mais que, du moment où nous tentons de les extraire et de les vendre, le gouvernement fédéral a le dessus s'il y a conflit de compétence entre les gouvernements provincial et fédéral.

Il appartient au gouvernement fédéral, ne serait-ce que pour préserver l'unité canadienne de préciser immédiatement dans quelle mesure les provinces sont propriétaires de leurs ressources minières sinon on verra s'accroître dans notre pays le sentiment d'aliénation envers le gouvernement fédéral, notamment dans l'Ouest. On pourrait élucider cette question lors d'une rencontre entre le premier ministre (M. Trudeau), qui doit se rendre à Regina mercredi prochain, et le premier ministre de la Saskatchewan ou les principaux ministres intéressés.

Ce sur quoi on a fondé cette décision comporte deux volets. D'une part, il s'agissait d'une imposition indirecte, ce qui était contraire à la constitution. D'autre part, les auteurs de cette décision majoritaire ont estimé que, dès qu'une ressource est exportée à l'extérieur des limites d'une province, s'il y a conflit entre les compétences provinciale et fédérale, c'est le gouvernement fédéral qui l'emporte.

● (2222)

A mon avis, cette décision a des répercussions très vastes et, jusqu'à présent, en ce qui concerne les autres provinces, personne ne s'attaque vraiment aux dispositions relatives au montant de la taxe payable à l'Alberta, par exemple, ou bien à d'autres provinces pour le pétrole. Le gouvernement fédéral touche une certaine partie de cette taxe. Les sociétés pétrolières profitent d'une certaine partie de la hausse de valeur à cause de l'augmentation de leurs bénéfices, mais à mon avis, ce qui peut causer un problème, c'est que si un gouvernement fédéral cherche à exercer son autorité dans ce domaine, il pourrait fort bien neutraliser une province en imposant effectivement les ressources minières qu'elle possède.

Le problème est très grave. Les richesses minières appartiennent-elles aux provinces, comme nous le croyons depuis des années? Nous devons maintenant trancher la question et si le gouvernement fédéral veut à tout prix intimider les provinces, on peut forcément s'attendre à ce que celles-ci se sentent laissées pour compte. C'est pourquoi, quand j'ai soulevé la question, j'ai exhorté le ministre à songer immédiatement à la possibilité d'obtenir un consensus au sujet de la propriété des richesses minières. Ainsi, nous pourrions éviter un affrontement très grave entre les provinces et le gouvernement fédéral. Étant donné tous les objets en litige entre le gouvernement fédéral et les provinces, c'est là un domaine très important qui, selon moi, requiert une attention immédiate.